

COLLEGE LOU CASTELLAS
13, rue des Cévennes
30320 MARGUERITTES

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER
DES CLAUSES PARTICULIERES JUIN – JUILLET 2024**

I) Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Collège Lou Castellat 13, rue des Cévennes...30320 MARGUERITTES

Personne responsable du marché : M. le Principal du collège

Comptable assignataire : Mme l'Agent Comptable du Lycée Philippe Lamour rue de l'Occitanie BP 4038...30001 NIMES CEDEX

II) Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

III) Objet du marché :

Le marché a pour but la **fourniture de pain bio de boulangerie** pour un restaurant scolaire fournissant 450 repas/jour pendant 140 jours au rythme d'une livraison quotidienne.

IV) Description des fournitures ou prestations :

Marché à bon de commande pour la fourniture de petits pains frais (du jour) de 60gr et confectionnés avec de la farine bio sans OGM.

Volume financier prévisionnel annuel 20 000 euros ; en vertu de l'article 71 alinéa 1, le marché sera passé sur la base d'un volume annuel minimum de 18 000.00 € et d'un volume annuel maximum de 25 000.00 €.

Le marché sera passé pour une durée de 1 an, à compter du 25 aout 2024, avec prix fermes et définitifs sur la période en dehors des aléas économiques dument constatés et qui pourront engendrer des modifications tarifaires, proposées à la personne responsable du marché. L'offre devra porter sur une livraison quotidienne.

V) Contact : tous les renseignements utiles peuvent être obtenues auprès du gestionnaire du collège; tel 04 66 75 38 38 ;adresse électronique : gest.0301245r@ac-montpellier.fr.

VI) Date limite de transmission des offres et modalités de transmission : Les offres devront être parvenues au service Intendance **au plus tard le 24 juin 2024** avant 17h sur le site mapa.aji-france.com.

VII) Contenu des offres : L'offre devra contenir l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat ; le descriptif détaillé de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution. Les livraisons doivent se faire tous les jours entre 5 h 45 et 10 h sauf le mercredi.

VIII) **Critère de jugement des offres** : les critères de jugement des offres sont :

- qualités techniques des produits
- qualités des services associés
- Prix

IX) **Délai de validité des offres** : 1 an à compter du 25 aout 2024.

X) **Prix et règlements des comptes** :

Contenu des prix : les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix. Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

XI) **Règlement** : Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après réalisation de la prestation ou de la fourniture. Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché sauf dans les cas prévus par la circulaire MENF00500169C.

XII) **Délai d'exécution**: Les prestations ou fournitures devront être exécutés à compter du 25 aout 2024.

XIII) **Notification** : le marché sera notifié par courrier électronique au titulaire **avant le 12 juillet 2024**; un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site mapa.aji-france.com.

A Marguerittes...le 28 mai 2024
Le Principal,
Emmanuel Guérard

